

CONDITIONS GENERALES CONTRAT « SERVICE INCLUSIVE BASIC »

1. MINI Service Inclusive Basic est un contrat d'entretien pour les véhicules neufs qui permet au client, pour un véhicule spécifique, d'acheter les services décrits ci-dessous, qui seront fournis par tous les Partenaires (Service) MINI participant à ce programme, pour la durée définie ou le kilométrage du contrat de service sélectionné, selon la première éventualité. Différentes durées et différents kilométrages sont possibles.
2. Un contrat d'entretien MINI Service Inclusive Basic peut être souscrit à tout moment, quelle que soit la date de première immatriculation de votre véhicule.

Le contrat est activé et la période contractuelle et le kilométrage commencent à partir de la date du contrat.

L'annulation du contrat d'entretien n'est pas possible si le contrat est commandé avec la voiture au départ de l'usine.

Dans tous les autres cas, si le contrat n'est pas spécifié sur le bon de commande du véhicule neuf, il peut être annulé dans les soixante (60) jours suivant la date de conclusion du contrat, à condition qu'aucun travail n'ait encore été effectué dans le cadre du contrat MINI Service Inclusive Basic.

3. MINI Service Inclusive Basic comprend comme contrat de service l'entretien prescrit, y compris les pièces d'origine MINI nécessaires, les fluides et les frais d'atelier.

Pour les modèles équipés de moteurs à combustion :

- Entretien selon les directives de MINI
- Changement d'huile moteur
- Changement du filtre à huile
- Remplacement du ou des filtre(s) à air
- Remplacement du ou des filtre(s) intérieurs
- Changement de filtre(s) à carburant
- Les bougies d'allumage
- Le liquide de frein

Pour les modèles avec moteur électrique :

- Entretien selon les directives de MINI
- Remplacement du ou des filtre(s) intérieurs
- Le liquide de frein

4. Les éléments suivants ne font pas partie du programme MINI Service Inclusive Basic :
 - Services en dehors des intervalles de service spécifiés

- Pièces d'usure telles que disques de frein, plaquettes, embrayage, etc.
 - Carburant et contamination dans le système de carburant
 - Dommages à la peinture, à la corrosion, au châssis, aux couvertures et aux garnitures.
 - Dommages aux vitres (fenêtres, lampes)
 - Remplacement des caoutchoucs d'essuie-glace
 - Réparation d'accessoires non originaux
 - Détection et correction des bruits en dehors de la période de garantie
 - Remplacement et équilibrage des pneus/roues
 - Transport de remplacement en dehors de la période de garantie
 - Dommages/réparations causés par la négligence du conducteur (tels que des dommages au moteur dus à un faible niveau d'huile)
 - Dommages résultant d'accidents ou d'autres influences extérieures.
5. Pour pouvoir bénéficier d'un service gratuit pour un véhicule dans le cadre du contrat d'entretien MINI Service Inclusive Basic, le client doit toujours prendre soin du véhicule et l'utiliser de manière correcte. En outre, l'entretien doit être effectué aux moments indiqués dans le véhicule et/ou dans le délai/kilométrage fixé par le constructeur. Les travaux du contrat ne peuvent être remboursés rétroactivement.
6. Le contrat d'entretien MINI Service Inclusive Basic n'est pas transférable à un autre véhicule. Si le véhicule est transféré pendant la période de validité du contrat, les droits de ces services sont transférés également. Si le véhicule est volé ou déclaré perte totale, tous les droits sur MINI Service Inclusive Basic sont perdus.
7. Le contrat s'arrête à la fin de la durée ou lors de l'atteinte du kilométrage défini dans le contrat. Une extension du contrat est possible jusqu'à une durée maximale, extension comprise, de 6 ans.
8. Le prix du contrat et d'une éventuelle prolongation dépend du modèle, de la motorisation, de la durée et du kilométrage choisi.

Pour plus d'informations sur les tarifs, veuillez contacter votre partenaire (de service) MINI.